

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 38

Artikel: Lè fénnè
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après tout, pendant qu'ils étaient sur les bords du Léman, ils auraient bien pu aller directement le boire à la source, dans les bonnes caves d'Yvorne.

Si vous ne croyez pas ce que je vous conte, allez voir M. Nivu qui passait par l'Haut ce certain mardi matin !

HOL ALLAH.

VIEILLERIES

UN document intéressant :

LIBERTÉ ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE UNE & INDIVISIBILE

La Chambre administrative du Canton du Léman,

En vertu de l'Arrêté du Directoire Exécutif du 23 Novembre dernier, a fixé le prix des graines ci-après désignées, que chaque contribuable à l'impôt du ton pour mille, décrété pour les Cantons dévastés, pourra donner en payement au Receveur du District, comme suit :

L batz. rappen

Le quarteron de beau froment,	—	—
mesure de Berne à	3	—
Le demi-quarteron dit	1	5
Le tiers de quarteron dit	1	—
Le $\frac{1}{4}$ de quarteron dit	—	7
Le $\frac{1}{12}$ de quarteron dit	—	2
Le quarteron de beau seigle	1	5
Le $\frac{1}{2}$ quarteron dit	—	7
Le $\frac{1}{3}$ de quarteron dit	—	5
Le $\frac{1}{4}$ de quarteron dit	—	4
Le $\frac{1}{12}$ de quarteron dit	—	1

Ce qui sera imprimé et publié pour la con-
duite des intéressés, et des doubles remis aux
Receveurs Nationaux et aux Agens pour s'y
conformer.

Donné à Lausanne, en la Maison Nationale,
le 17 Janvier 1800.

H. MONOD, Président.

Par la Chambre Administrative.
PANCHAUD, Secrétaire.

LE RECENSEMENT DU PATOIS

On écrit au *Nouvelliste vaudois* :

Il y a, dans notre canton, nombre de gens qui lisent, comprennent et même savent parler patois. Mais, parmi ces derniers, combien en est-il qui s'expriment encore exclusivement dans ce langage ? Combien qui ne l'emploient qu'occasionnellement ?

Une telle statistique, étendue aux questions de lieux, d'âges, etc., ne serait pas sans intérêt : elle renseignerait mieux que tout autre étude, sur la place qu'occupe encore le patois dans notre vie nationale, et nous dirait ce qu'il faut penser des prédictions de nos philologues sur la disparition prochaine de l'idiome cher à tant de générations.

Il ne faut pas se le dissimuler, nous assistons à la lente disparition de nos dialectes campagnards. Au siècle prochain, peut-être, ceux-ci ne seront plus qu'un souvenir. Il est donc temps de recueillir les précieux échos d'une langue qui se meurt, derniers vestiges d'un passé glorieux. »

Ce recensement serait certes des plus intéressants et peut-être — oh ! nous disons peut-être — serait-il plus satisfaisant qu'on ne le croit. A voir combien de personnes encouragent le *Conteur* à ne pas faillir à sa tradition de donner chaque semaine à ses lecteurs un morceau patois, il faut croire que le nombre est encore plus grand qu'on ne le suppose des fidèles de notre vieux langage.

En tout cas, sans vouloir en rien couper l'herbe sous les pieds de notre frère, à qui ont été adressées les lignes que nous citons

plus haut, le *Conteur* publierait avec plaisir les renseignements qu'on voudra bien lui communiquer touchant le recensement du patois.

LÈ FÉNNÉ

Le recueil *Po recafâ* contient une riche collection de dictions. Avec l'autorisation des éditeurs, MM. Payot et Cie, à Lausanne, nous en extrayons les suivants :

La fortuna d'onna fénna, l'è du lo caudo ein dévan.

Se t'a 'na bouna fénna, crâi que faut l'acutâ.

Ne lâi a fénna, tsevau ne vatze
Que n'osse quoque tatze.

Lo tein, l'ouïra, la fénna et la fortuna
Viran coumein la leua.

A totè z'hauré,
Fénna plliorè.

Tzanbra pourra fâ fénna foulâ.

Lâi a pa dè fénna pllie motchauza que la fénna d'au cordagni.

Se lè z'hommo bêvotan, lè fénne capotan.

Ne fau pa alâ ai cerize sein crotzet,
Ne ai fémalè sein z'erdzett.

Andze à la tserrâire, diablio à la maison.

Lè fénne san dâi saintè au pridzo, à la tserrâire dâi z'andze, dévan la porta dâi z'agace, au courti dâi tschîvrè, à l'ottô dâi diablio.

Villia fénna et gran vein
Ne corirran jamé po rein.

Quan fénne botzon dè parlâ,
L'einterrémein fau apprêta.

Vin que djâle, bise que dédjâle et fénna que pou parle, sâi trai tsouzè gaillâ rare.

Se lè crouïe leinvoué boulavan coumein lo fû, lo tzerbon saraï po rein.

Eintre no sai-te de, so dian lè fénne quan l'an tot de.

Lè fénne fan aubin défan on ottô.

Mouer dè fénna et via de tsevau
L'è la tsevance de l'ottô.

Dâi fémalè dein onna maison, n'ein faut pa mé que dè fornet dein on pâilo.

Ne fau pas pllie dè fénne à sepâ
Que de coumacllio à la tzemenâ.

Rein n'einnouïe et ne fâ dremi pllie rido
Quemet lè fénne, la plliodze et lè remido.

Lè fénne lè savan totè, et ièna per déssu.

CHASSEURS EN FÊTE

La chasse s'est ouverte mardi. Lièvres, perdreaux, bécasses, faisans sont aux abois.

A ce propos, quelques mots du patron des chasseurs, de Saint-Hubert, dont la fête, qui figure au calendrier à la date du 3 novembre, est, dans certains pays, l'occasion de grandes solennités cynégétiques.

C'est dans les Ardennes que St-Hubert est né, dans ce pays couvert de vastes forêts, peuplé de gibier et particulièrement de grosses bêtes. Ce veneur, ayant d'être inscrit au martyrologue, étant tout simplement un seigneur d'Aquitaine se livrant à sa passion pour la chasse avec tant d'ardeur, qu'il en oubliait de prier le jour du Seigneur et les jours de fête consacrés.

Il fut soudain converti par un miracle, et, après avoir jeté l'épée qui lui servait à mettre à mort les fauves, prit les ordres, combattit l'idolâtrie et ne s'aventura plus dans les immenses forêts des Ardennes que pour y chercher des âmes à convertir et à ramener au berceau de l'Eglise.

Même parmi les maîtres d'équipages, ceux qui se disent le plus libres-penseurs, font, le 3 novembre, bénir leurs chiens et célébrer une messe en l'honneur de saint Hubert.

Dès l'aube, la meute est conduite à la chapelle du château ou à l'église du village; le vaillant de la bande, portant la cocarde aux couleurs du chef d'équipage, est au milieu du chœur. Les veneurs, en costume, l'entourent; dans la nef, sous le fouet des piqueurs, la meute est admirablement tenue. L'office divin se termine aux éclats des fanfares et l'on part faire le bois. Le soir, grande fête au château, après la curée, tandis que les cors sonnent « la Royale » et la fanfare particulière de l'équipage.

Les chasseurs à tir sont plus modestes, et la Saint-Hubert, pour eux — à part le plaisir d'une réunion supplémentaire de chasse — est prétexte à de joyeux repas, où la bonne humeur de chacun fait flamber la salle; c'est la note gaie, à l'approche des frimas et des brumes, quand la plaine est dénudée et quand, au bois, les feuilles fanées, se détachant une à une, glissent silencieusement ou s'envolent en épais tourbillons au souffle de la bise.

En Prusse également, on célébre la Saint-Hubert, mais c'est à Berlin qu'est la fête la plus originale ; elle est organisée au Grünwald, domaine impérial situé entre Berlin et Potsdam, et se borne à une chasse au sanglier, mais dans des conditions qui en font plutôt une grosse farce.

Quelques jours avant la Saint-Hubert, on choisit dans le parc impérial, parmi les sangliers, ceux qui paraissent les plus agiles; on leur coupe les défenses.

Les chasseurs sont pour la plupart des officiers de la garde ou de hauts personnages de la cour. Les pauvres sangliers sont lâchés dans la campagne et on leur laisse quelques mètres d'avance, et veneurs et chiens se précipitent à la poursuite des bêtes noires, suivis par toute la foule des spectateurs. Bêtes et gens passent comme un tourbillon à travers tout, franchissant haies, fossés, jardins, plates-bandes, se ruant derrière les sangliers affolés, qui zigzaguent dans toutes les directions, même dans les rues des villages où ils sèment la panique.

Ce carnaval de chasse dure une heure ou deux, puis la cour et ses invités rentrent en bon ordre à Berlin, cependant que la foule en liesse s'abat sur les guinguettes et met au pillage des montagnes de choucroute et de charcuterie, amoncelées en vue de cette belle ripaille annuelle.

TÊTE MARBRÉE

Les Welches et la langue allemande ont grand'peine à s'accorder. Il ne s'agit que d'un simple malentendu, car ce qui nous rend cette langue si incompréhensible ce sont surtout les mots français dont elle est farcie et qui, la plupart du temps, sont employés de façon incorrecte. Jugez-en :

Herr Müller, son examen *Maturität* (matûrité = baccalauréat) passé, a, dans le *Militär* (l'armée) fait son service en qualité d'*Infanterist* (fantassin). Il était fier de sa baïonnette ornée d'un *Porte-Épée* (une dragonne) et ne trouva pas le *Menage* (pain de munition) trop mauvais. Il obtint bientôt la *Charge* (le grade) de *Kaporal* (caporal). Il sortit enfin du *regiment* après avoir été promu *Lieutenant* (lieutenant) de *réserves*.

Redevenu *Civilist* (civil), il songea à se faire une situation. Il mit un *Inserat* (une annonce) dans un quotidien. Il reçut beaucoup d'*Offerle* (offres) et choisit un poste de *Comptoirist* (comptable) et de *Facturist* (facturier) dans les *bureaux* d'un grand *Magasin de Galanterie* (un bazar). Il n'était pas toujours *amusant* de mettre des *factures* dans des *couvertes* (enveloppes); néanmoins, la place était très *rentable* (rentable = d'un bon rapport); aussi Herr Müller ne tarda-t-il pas à se trouver bien *situé* (dans une bonne situation).